Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 031-213102247-20261015-DEL_2026_08_01-DE

Département de la Haute-Garonne

Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN

DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2026-08-01

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, à 18 heures 30

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 7 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. JULLIA, M. LARQUE, Mme RENAUD.

Absents excusés : M. DESERT-LACAY (procuration Mme BRESSOLE), Mme GEVREY (procuration M. COLLA), M. JORDA (procuration M. FRATUS)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	15
présents	12
votants	15

OBJET :
Budget principal - Décision modificative n°2

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la délibération municipale n°2026-03-03 relative au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2026,

Vu la délibération municipale n°2026-06-02 relative au vote du budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2026,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter la décision modificative n°2 au budget principal pour l'exercice 2026 telle que détaillée comme suit :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 031-213102247-20261015-DEL_2026_08_01-DE

Département de la Haute-Garonne

Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN

Objets : DM 2 - Subv, Prêt, 012, Cessions, frais études

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	99 284,00	024 (024) : Produits des cessions d'immobili	25 000,00
203 (20) - 184 : Frais d'études, recherche, d	3 000,00	203 (041) : Frais d'études, recherche, dévelo	920,00
2131 (21) : Bâtiments publics	10 420,00	2138 (21) : Autres constructions	10 420,00
2132 (041) : Bâtiments privés	920,00	2764 (27) : Créances particuliers, pers. dro	1 875,00
2138 (21) - 189 : Autres constructions	-99 284,00		
2157 (21) - 140 : Matériel et outillage techn	3 875,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	5 000,00		
2764 (27) : Créances particuliers, pers. dro	15 000,00		
	38 215,00		**38 215,00**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60623 (011) : Alimentation	-2 207,20	6419 (013) : Remboursements rémunération	6 880,00
633 (012) : Impôts, taxes, versements (autre	1 600,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	600,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	3 080,00		
6450 (012) : Charges sécurité sociale et pré	33 000,00		
6470 (012) : Autres charges sociales	1 600,00		
65568 (65) : Autres contributions	-33 000,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	2 207,20		
	6 880,00		**6 880,00**

Total Dépenses	**45 095,00**	**Total Recettes**	**45 095,00**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Patrick SAULNERON

MAIRIE DE GOURDAN-POLIGNAN 31210 (Hte-Garonne)

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT